



5.2 : PLAN D'ACTION RUPTURE DE BARRAGE

MOYEN DE MISE EN OEUVRE DU PCS : ACTEURS DU PCS + SERVICES DEPARTEMENTAUX

MOYEN D'ALERTE :

- SIRENE SAIP gérée par la Préfecture
- Fr Alert (gérée par la Préfecture)
- Panneau pocket / TRELTA
- Véhicule communal avec PORTE VOIX selon parcours rupture barrage (ci dessous) armé par deux membres de la cellule sécurité (chauffeur et annonceur)
- Appels téléphoniques selon liste rupture de barrage par la cellule communication du PCC
- Réseaux sociaux

PARCOURS ALERTE RUPTURE DE BARRAGE

Scannez pour
télécharger le
plan

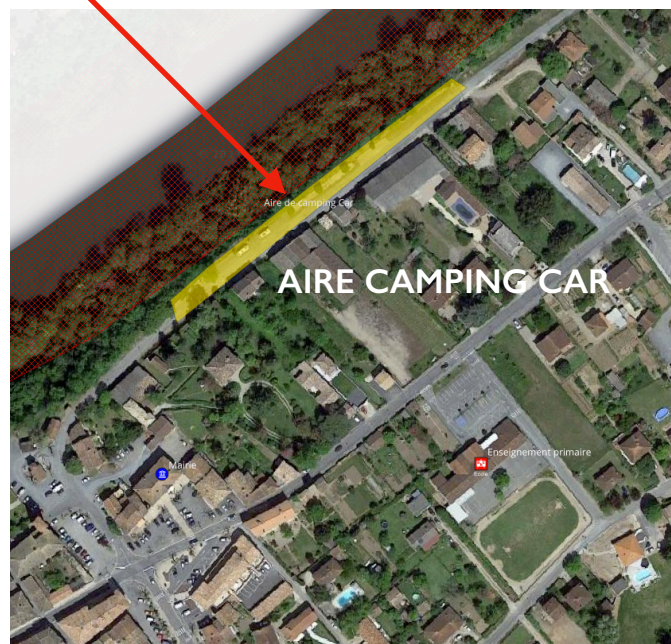
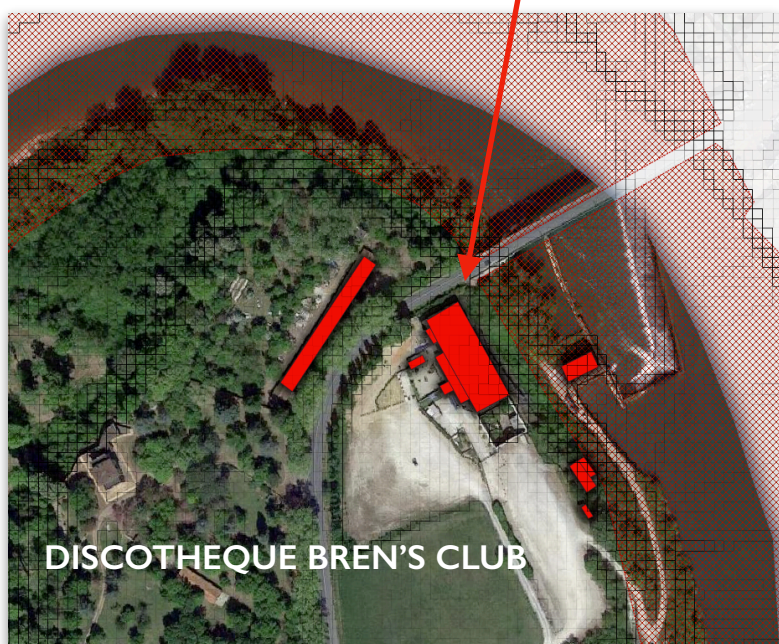


EN PHASE I : VIGILANCE RENFORCEE

- activation du PCS
- ouverture main courante
- activation cellule de crise PCC
- mise en pré alerte des acteurs du PCS (réserve communale+ conseil municipal)
- effectuer un briefing de la situation aux acteurs du PCS
- préparation des équipes intervenantes (sécurité, logistique, communication, soutien)
- préparation des barrières de sécurité (minimum 40)
- préparation de matériel de balisage (rubalise, éclairage...)
- préparation listing téléphonique des personnes sur zone ciblée
- vérifier matériel de communication (radio, porte voix, téléphone, système communal d'alerte)
- procéder à un état des lieux du CARE

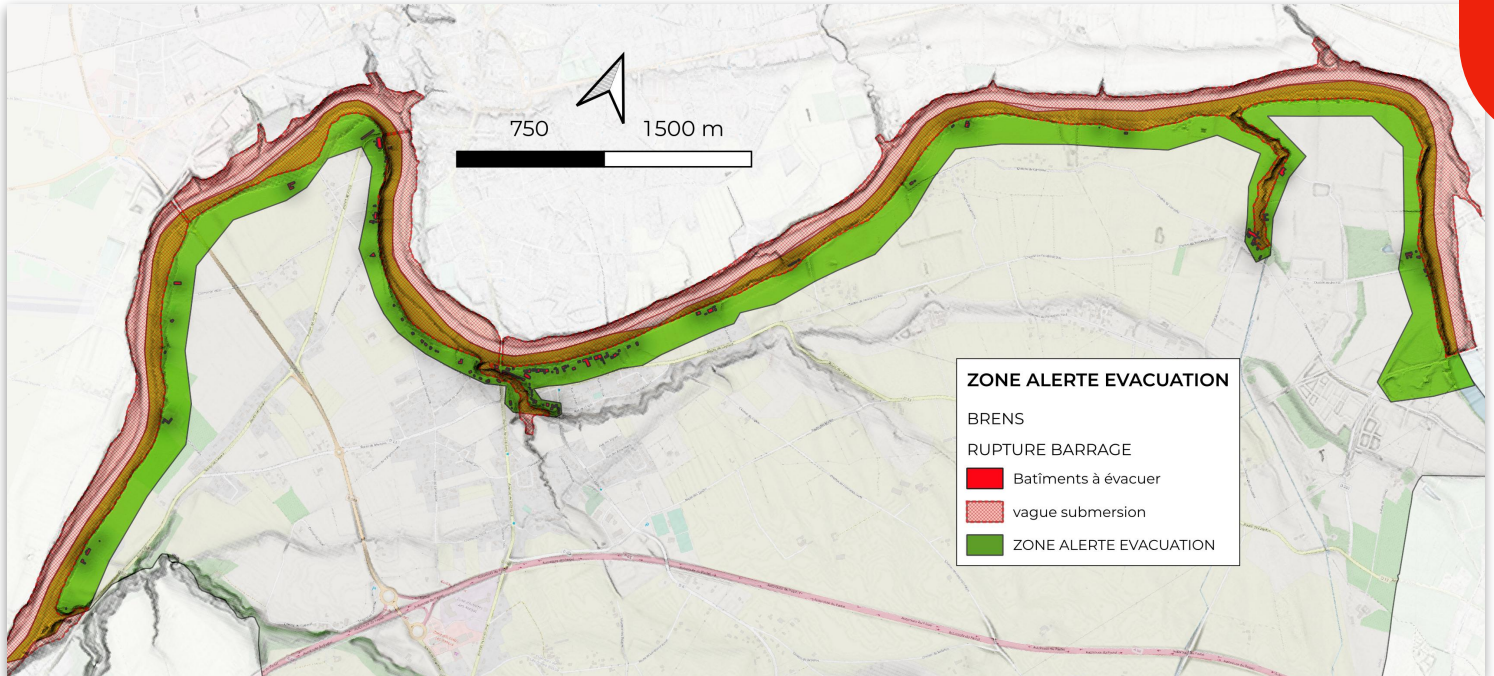
EVACUATION SUR DECISION DU DOS EN CONCERTATION AVEC LE PREFET:

- activation du CARE, si évacuation envisagée par le Maire
- évacuation ciblée selon décision du Maire en concertation avec le Préfet (personnes vulnérables + DISCOTHEQUE BREN'S CLUB -Cédric GOMES au 06 60 65 19 66...)
- évacuation aire pour camping car

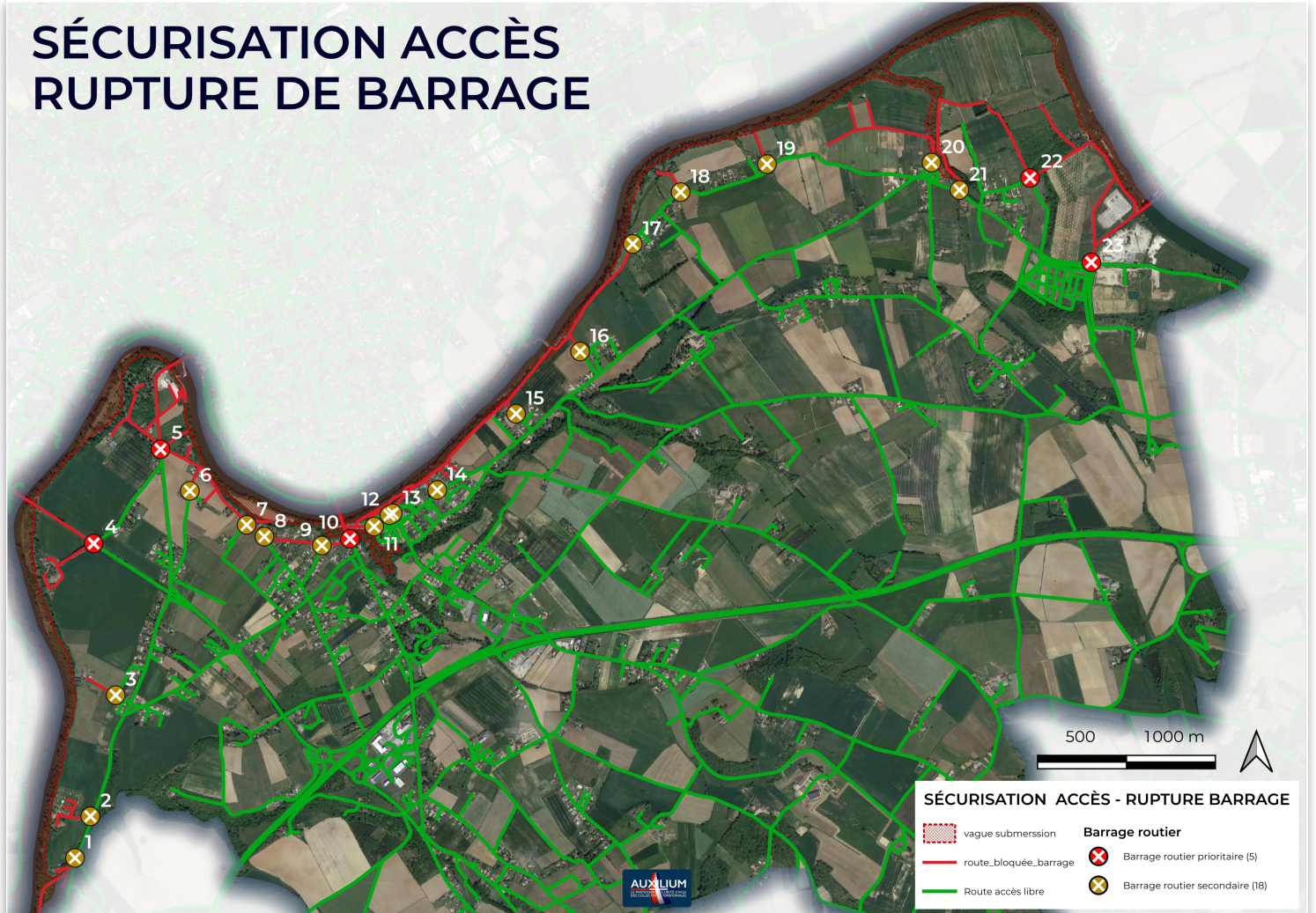


PHASE 2 : PRÉOCCUPATION SERIEUSE

- mise en vigilance de la population sur zone ciblée (carte ci dessous) pour préparation à l'évacuation (ensemble des moyens d'alerte disponible dont alerte avec véhicule porte voix selon parcours page XX)
- évacuation des ERP sur zone et à proximité de la zone de submersion (DISCOTHEQUE BREN'S CLUB- aire de stationnement camping-cars)
- mise en place de barrages routiers (cf carte ci dessous)
- préparation du CARE (chauffage, vivres, eau potable, aménagements, main courante...)
- surveillance sur zone par les autorités ou RCSC



SÉCURISATION ACCÈS RUPTURE DE BARRAGE



CONSIGNES DE LA POPULATION:

- **EN CAS DE DANGER À VENIR (DÉLAI):**
 - Surélévation du mobilier, et objet de valeur ou avec l'aide des acteurs du PCS et/ou associations agréées de sécurité civile si besoin. (pour les bâtiments situés à proximité immédiate du cours d'eau)
 - Préparation d'une valise contenant changes, couvertures, nécessaires de toilette, médicaments si traitement en cours, papiers d'identité, argent liquide...
 - Faire des réserves d'eau potable
 - Si volets électriques, ne pas les fermer
 - écouter la radio (franche bleu occitanie) pour avoir les directives

PHASE 3 : PÉRIL IMMINENT

- alerte par tous les moyens possibles
- évacuation prioritaire et immédiate de la population des bâtiments en rouges vers le CARE
- évacuation des autres bâtiments situés sur la zone verte
 - à défaut, demander aux habitants de rester chez eux et de monter à l'étage si possible
- évacuation des acteurs municipaux de la zone et se placer derrière les barrages routiers
- Interdire les accès au niveau des barrages routiers
- rester derrière les barrages routiers jusqu'à la levée de l'alerte par la Préfecture
- ouvrir le CARE (RCSC et/ou Associations Agréées de Sécurité Civile)
- ouvrir la main courante du CARE
- recenser les personnes hébergées et transmettre la fiche d'identification à la Préfecture
- informer régulièrement les personnes hébergées de l'évolution du sinistre

CONSIGNES DE LA POPULATION:

- **EN CAS DANGER IMMINENT :**
 - Évacuez et gagnez le plus rapidement possible le CARE ou à défaut les points hauts les plus proches ou en dernier recours, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide ;
 - Ne prenez pas l'ascenseur ;
 - Coupez l'électricité et le gaz N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou périscolaires ;
 - Ne revenez pas sur vos pas ;
 - N'encombrez pas les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence ;
 - en cas de difficulté, contactez immédiatement le 18 ou le
 - Respectez les consignes des autorités diffusées sur radio France bleu Occitanie, France 3 Occitanie, Facebook Préfecture du Tarn

LEVÉE DE L'ALERTE : sur ordre de la préfecture

- effectuer une tournée sur zone et faire état de la situation au PCC
- retirer les barrages routiers (sur ordre du DOS) si la route est praticable et sécurisée, en cas de doute, demander expertise aux autorités (SDIS, DDT...)
- si un bâtiment a été inondé ou endommagé, demander une expertise aux autorités (SDIS, DDT, expert en bâtiment...), avant de permettre le retour des personnes concernées
- s'assurer de la potabilité de l'eau auprès des autorités dans la négative, demander le concours du gestionnaire au rétablissement
- s'assurer que le réseau d'assainissement est opérationnel, dans la négative, demander le concours du gestionnaire au rétablissement du réseau
- s'assurer que le réseau électrique est sécurisé et opérationnel auprès du gestionnaire de réseau
- informer les personnes hébergées au CARE de la levée de l'alerte
- informer la population dans son ensemble de la levée de l'alerte et informer des consignes à respecter (eau, électricité, dommages sur bât à faire contrôler...)
- organiser l'aide aux personnes sinistrées (nettoyage, soutien administratif, soutien en ravitaillement...)
- organiser si nécessaire une cellule psychologique en concertation avec la préfecture

RETOUR D'EXPERIENCE (RETEX)

Réunir les acteurs du PCS à la fin de l'événement afin de rédiger un RETOUR D'EXPERIENCE (RETEX) à chaud en permettant à chacun de s'exprimer sur l'organisation et sur le ressenti personnel.

Prévoir si nécessaire un RETEX à froid (2 mois après l'évènement) afin de lister les répercussions non mesurables à chaud

5.2.1 ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL HORS ZONE DE SUBMERSION :

Ouvrir dès le début de la crise ou de l'événement la main courante

Le PCC devra être activé dès la réception du message « **VIGILANCE RENFORCEE** ». Il en sera de même pour la mise en pré-alerte des acteurs du PCS. Il est composé d'un Responsable des Actions Communales (RAC), des responsables des cellules : sécurité; soutien; logistique et communication. L'ensemble est chargé de la mise en œuvre des directives du DOS (Maire ou Préfet).

La cellule communication est positionnée au PCC et est en charge du standard, de la gestion de la main courante, de la préparation des arrêtées municipaux (réquisition, interdiction de circulation...), de la transmission des documents à envoyer à la préfecture, des alertes téléphoniques.

En cas d'évacuation envisagée (phase 2 **PREOCCUPATION SERIEUSE**), évaluer le nombre de personnes concernées et transmettre l'information aux CARE.

Sur ordre du DOS, la cellule communication sera en charge des appels téléphoniques à destination des habitants (information et conduite à tenir) et sera complétée par des alertes sur le terrain (cellule sécurité du PCC + véhicule communal avec porte voix).

Lors de la Phase « **PERIL IMMINENT** » alerter la population concernée par tous les moyens disponibles pour un évacuation immédiate. Si la personne contactée refuse l'évacuation : opposer le pouvoir de police général du maire en cas de « danger grave ou immédiat », le cas échéant, informer le maire et les autorités.

Article 223-1 du Code pénal : « Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

5.2.2 ACTIVATION DU CARE:

TRAVAIL PREPARATOIRE ACCUEIL :

- Ouverture d'une main courante CARE
- Disposer si possible d'une liaison téléphonique et des numéros utiles (*annuaire de crise communal en annexe page 18*) et/ou d'un autre moyen de communication.
- Prévoir des fournitures de bureau (papier, crayon, *prise multiple, rallonge*) pour le recensement des personnes accueillies (*entrée/sortie*)
- Prévoir des tables et des chaises,
- Prévoir le nécessaire pour un premier ravitaillement (*boisson chaude, sucre, biscuits*) et le matériel pour chauffer l'eau
E.LECLERC -Route de TOULOUSE - 81600 GAILLAC - 05 63 57 30 00
- Aménager un espace pour l'attente (jeux pour enfants, TV).
- Aménager un espace d'information (affichage du numéro de la Cellule d'Information du public, dans la mesure du possible disposer d'une ligne téléphonique dédiée aux personnes accueillies)
- Un lien sera établi entre le PCC et le CARE afin de s'assurer que les familles évacuées sont bien arrivées au CARE.

TRAVAIL PREPARATOIRE RAVITAILLEMENT D'URGENCE : (pour les premières 24 heures)

- Se rapprocher du PCC, pour l'organisation du retrait et de l'acheminement du ravitaillement, nécessitant une concertation du maire et de la Préfecture ou à défaut dans un établissement hors zone de submersion et accessible en cas de vagues de submersion:
- Prévoir l'aménagement de tables et chaises pour la collation / repas,
- Définir un repas type « panier froid » (*repas unique + boisson*) pour les 24 premières heures
- Prévoir un repas de substitution (religion ou allergie alimentaire),
- Prévoir des repas ou aliments pour enfants, et chauffe biberon
- Disposer d'un nécessaire de nettoyage (*sac poubelle, pelle, balai,...*),
- Détenir un stock de vaisselle jetable

TRAVAIL PREPARATOIRE HEBERGEMENT D'URGENCE (jusqu'à 3 jours) :

- Contacter LA CROIX ROUGE ou la PROTECTION CIVILE pour la fourniture de lits de camp, couvertures ou se rapprocher de la Préfecture/COD.
- Prévoir un espace pour les enfants en bas âge (change, chauffe biberon,...).
- Prévoir des kits d'hygiène en cas de durée de l'événement.
- Disposer si possible d'éléments verticaux de séparation de la zone hébergement.